



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz

## Demande de modification de l'affectation de la taxe sur les spectacles de variétés dans le cadre de CO-REALISATIONS

Art 28 du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009  
<http://www.cnv.fr/contenus/pdf/cnv/reglement-interieur.pdf>

### LA SOCIETE

### ORGANISATEUR

a organisé la (les) représentation(s) suivante(s) :

Artiste ou manifestation	
Salle :	Localité :
Code postal:	Date(s) :
Recette HT	N° Avis des sommes à payer :

dans le cadre d'un contrat de CO-REALISATION avec

<b>LA SOCIETE .</b>	<b>PRODUCTEUR,</b> prévoyant le partage du paiement de la taxe sur les spectacles de variétés à raison de % à la charge de l' Organisateur et % à la charge du Producteur.
---------------------	--

**L'ORGANISATEUR** s'est acquitté auprès du CNV de la somme de € , correspondant à la  
totalité de la taxe due,

et déclare avoir reçu de la société	
la somme de	€ par chèque n°
tiré sur	en date du

correspondant au paiement de la part de taxe lui incombant.

En conséquence les signataires demandent par la présente la ventilation des sommes acquittées au  
bénéfice de leur compte respectif, soit :

€ au bénéfice de la société
€ au bénéfice de la société

**Le présent document est établi en trois exemplaires, dont un est remis à chacun des signataires et un  
adressé au : Centre National des Variétés et du Jazz 9 bd des Batignolles 75008 PARIS.**

### POUR L'ORGANISATEUR

Nom, Date, Signature et Cachet

### POUR LE PRODUCTEUR

Nom, Date, Signature et Cachet

La présente demande est recevable dans la limite de 6 mois à compter de la date du spectacle.

CNV- Etablissement public et commercial - RCS Paris B 445 401 912 - APE 90 02Z

Téléphone : 01 56 69 11 34 - Fax - 01 53 75 42 61 - Site : [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)